



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Paris, le **11 MAI 2016**

La Ministre du Travail, de l'Emploi, de  
la formation Professionnelle et du  
Dialogue Social

à

Monsieur le Chef de l'Inspection  
Générale des Affaires Sociales

**Objet : mission relative au modèle économique des missions locales**

Les missions locales assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elles contribuent à développer l'efficacité des réponses apportées aux jeunes et à donner de nouvelles dynamiques aux partenariats engagés grâce à leur bonne connaissance des problématiques des jeunes et à une approche globale prenant en compte leur situation et leurs attentes en matière d'accès au droit commun, à l'emploi et à la formation professionnelle. Membres du Service public de l'emploi elles portent à ce titre certaines mesures de la politique de l'emploi soit seules, soit de manière partagée avec Pôle emploi et les Cap emploi.

Les 446 missions locales constituent un réseau de près de 6000 points d'accueil, où un peu plus de 12 200 professionnels sont en contact chaque année avec près de 1,5 million de jeunes de 16 à 25 ans.

La mission aura pour objet de dresser un état des lieux de l'ensemble des activités des missions locales (accueil, accompagnement vers et dans l'emploi, activités de back-office, participation aux instances locales et entretien de relations partenariales) et d'évaluer les coûts et charges associés au regard des exigences fixées par l'Etat ainsi que la qualité des services rendus.

Cette évaluation prendra en compte les conditions de travail, et une analyse des pratiques en matière de rémunérations, de gratification, et de qualification des personnels.

De plus, dans un contexte de refonte du droit à l'accompagnement porté par le projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs, le Gouvernement souhaite également disposer d'une analyse relative aux coûts qui seront attachés à ce parcours, en prenant appui sur les enseignements des divers dispositifs d'accompagnement déjà mis en œuvre (CIVIS, délégation du parcours personnalisé d'accès à l'emploi, expérimentation de la Garantie jeunes, accompagnement des jeunes en Emploi d'avenir).

Plus globalement, votre analyse devra permettre d'objectiver le modèle économique des missions locales au regard de l'ensemble des missions qui leur sont confiées et dont le financement est assuré par l'Etat et les collectivités territoriales. La Convention pluriannuelle d'objectifs (2015-2018) vous fournira un cadre d'analyse des actions confiées par l'Etat aux missions locales.

À partir du diagnostic ainsi établi, vous formulerez toutes propositions afin de renforcer les missions locales dans l'exercice de leurs missions, par type de financeurs et d'actions, notamment celle d'assurer le déploiement de la généralisation de la Garantie jeunes dans les meilleures conditions.

Pour conduire à bien vos travaux, vous pourrez vous appuyer sur les services de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ainsi sur le Conseil National des missions locales.

Un échantillon de missions locales réparties sur le territoire pourrait constituer une base d'observation pour les déplacements de la mission. Cet échantillon pourrait être utilement établi après audition des parties prenantes du niveau national.

Je souhaite que vos conclusions soient disponibles au plus tard à la fin du mois de juillet 2016, afin qu'elles puissent éclairer le débat parlementaire sur le projet de loi de finances pour l'année 2017 et le rapport au plus tard en septembre 2016.

*Bien cordialement,*

**Myriam EL KHOMRI**

